

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

POULE A	POULE B
BCC NANTEUIL LE HAUDOIN-1	AGGLOMERATION CREILLOISE
ORCHESIEN BC-3	BASKET CLUB ARDRES-2
GAYANT BASKET	AMIENS SPORTING CLUB BB
PALS ATHLETIC CLUB GUISE	SENLIS BASKET BALL-1
DORIGNIES DOUAI AAE-1	AS HESDIGNEUL HESIN L'ABBE
OSTREVENT BBEAAM	FERQUES BASKET CLUB-1
US BOVES BB	BASKET CLUB LILLERS-1
SOISSONS CUFFIES AISNE BB	LONGUENESSE BC-1
BASKET BALL HAMOIS	FOYER LAIQUE ECAULT
LOUVROIL ASG	A PAUL BERT OUTREAU-1
BC ST NICOLAS ARRAS	ABC MERU-1
CARNIERES BC	AL COQUELLES BASKET-2
UNION DECHY SIN BASKET-1	US BEAUCHAMPS
ONNAING JA	AL OSTROHOVE -1

POULE C
WASQUEHAL FLASH B-2
ROUBAISIEEN STADE-1
CROIX OLYMPIQUE
LAMBERSART JF-2
TOURCOING SM-2
USO BRUAY LA BUISSIERE-2
WAMBRECHIES J
BC LESQUIN-1
SANTES BB-1
CYSOING SAINGHIN BB-1
TOURCOING IC
PHALEMPIN BC
STEENWERCK BC
LA MADELEINE ROSTAND CLUB

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat d'excellence régionale est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale des compétitions. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le championnat RM2 comporte 42 équipes qui forment 3 poules de 14 pour la saison 2022 / 2023.

Le championnat RM2 2022/2023 se joue en 26 rencontres Aller / Retour.

Pour chaque poule, un classement général est établi de 1 à 14.

Les premiers et seconds de chacune de ces poules accèdent à la PNM et les premiers disputent en un regroupement d'une journée, en rencontres éliminatoires, le Titre de Champion Régional.

En fonction des descentes de NM3, une ou plusieurs équipes supplémentaires de PNM peuvent être amenées à descendre. Les places qui resteraient disponibles en RM2, après repêchage, sont accordées à des clubs montants dans l'ordre du classement de la poule concernée de RM3.

Les 4 derniers de chaque poule descendent en RM3.

Le championnat RM2 de la saison 2023 / 2024 sera donc composé de 36 équipes en 3 poules de 12.

L'équipe déclarant ou étant déclarée forfait général descend de deux divisions.

Selon une décision de la chambre d'appel, un forfait général dû à l'application de pénalité de type non sportif sera sanctionné par la descente d'une seule division.

Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non-engagement est décidé par la commission régionale 5x5. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de Championnat.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation autres championnats seniors (inférieurs à la PN)		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, 1 CASTCTC, 2C, 2CASTCTC, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	3
	Orange	3

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le samedi à 20h30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RM2 est de taille 7.

ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 8 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

ARTICLE 9 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type H1 au moins.

ARTICLE 10 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (cf règlements généraux – feuille de marque électronique art.40) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).